

# Groupe s'éteignant au deuxième décès

*www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel*

Dans une assurance vie individuelle sur deux têtes fait de considérer que le groupe n'est mort que si les deux têtes sont décédées. Un seul décès ne suffit donc pas. Dans ces cas, le groupe est vivant si l'un des deux têtes est en vie.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**